



## Environnement dans la Constitution : le Sénat empêche toute réforme ambitieuse et fait échec au référendum

Communiqué de presse, mardi 18 mai 2021

En expédiant le vote du projet de loi constitutionnelle, débattu en à peine une demi-journée lundi 10 mai, le Sénat enterme toute possibilité de réforme ambitieuse de la Constitution pour y intégrer la garantie de préservation de la biodiversité, de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique.

Voté 212 voix pour et 124 contre, la majorité sénatoriale de droite et centriste a retenu, bien loin de la version proposée par la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) et adoptée par les député.e.s, l'amendement proposé par la commission des lois, à savoir : "La République **préserve** [au lieu de "garantit"] l'environnement ainsi que la diversité biologique et **agit** [au lieu de "lutte"] contre le dérèglement climatique, **dans les conditions prévues par la Charte de l'environnement de 2004**".

## **Des arguments loins d'être à la hauteur du défi et des engagements climatiques de la France**

S'opposant à toute responsabilité renforcée de l'Etat dans la lutte climatique, et soulignant le soi-disant danger de voir la préservation de l'environnement primer sur les libertés et droits fondamentaux, **les sénateurs et sénatrices ont fait valoir des arguments contradictoires et souvent contredits par l'avis du Conseil d'Etat lui-même**, pourtant cité à de nombreuses reprises comme étant à la base de leur rejet d'un projet de réforme constitutionnelle ambitieux. En effet, concernant le maintien ou non du terme « garantit », qui était pourtant clé dans l'ambition de ce texte, les arguments des sénateur.rices de la majorité ne tiennent pas. Alors qu'à les entendre, ce terme n'aurait pas sa place dans la Constitution car en résulterait une obligation directe de résultats, la sénatrice Nicole Bonnefoy se permet de rectifier en ouverture des débats « le verbe garantir est déjà formulé dans la Constitution [...] sans qu'on puisse y déceler une application directe ». En effet, on le trouve à plusieurs reprises dans la Constitution de 1958, notamment sur la garantie de l'égalité entre les sexes, l'expression pluraliste des opinions, l'égal accès à l'instruction, à la fonction publique etc.<sup>1</sup>.

**Le collectif Notre Constitution Écologique ne peut que dénoncer ce vote**, pris en otage des intérêts économiques et financiers des grandes entreprises et des manœuvres politiciennes, qui aboutit à un texte qui, de l'aveu même de la commission des lois, ne serait que symbolique mais ne produira aucun effet juridique nouveau.

**Les enjeux climatiques et environnementaux ne peuvent plus se satisfaire de mesures symboliques.**

S'il reste difficile de prédire l'avenir de la réforme constitutionnelle, lancée dès 2017 et reportée à de nombreuses reprises, l'apport de ce projet de loi constitutionnelle risque d'être plus que limité. Une réforme constitutionnelle uniquement symbolique serait un nouvel échec qui viendrait s'ajouter au triste bilan des parlementaires et de l'exécutif en matière de préservation de l'environnement. Nous pensons notamment au projet de loi "Climat et résilience", lui aussi vidé de ses ambitions une fois dans les mains des député.es et qui poursuit son examen au Sénat, mais également aux nombreuses autres promesses irréalisables ou non tenues par l'exécutif.

Si le référendum semble enterré, une autre option a été évoquée par le président de la République : réunir le Parlement en Congrès et faire adopter le texte par un vote aux trois

---

<sup>1</sup> [https://www.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/as/root/bank\\_mm/constitution/constitution.pdf](https://www.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/as/root/bank_mm/constitution/constitution.pdf)

cinquièmes. Néanmoins, cette option suppose également que le Sénat et l'Assemblée nationale s'accordent sur un texte identique, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas .

**Contacts presse :**

Anne-Sophie Lahaye, 06.72.69.66.18, [anne-sophie.lahaye@protonmail.com](mailto:anne-sophie.lahaye@protonmail.com)

Judith Lachnitt, 06.64.93.62.33, [judith.lachnitt@sciencespo-lyon.fr](mailto:judith.lachnitt@sciencespo-lyon.fr)

Marine Yzquierdo, 06 50 27 05 78, [marine.yzquierdo@notreaffaireatous.org](mailto:marine.yzquierdo@notreaffaireatous.org)

Pauline Simon, 06 59 37 82 81, [presse@noe.org](mailto:presse@noe.org)